

De: creusifforme@laposte.net

Envoyé: mardi 6 décembre 2022 15:39

À: info@smipac.com

Objet: Parc d'Activités de la Croisière

D'une manière générale, il n'est plus entendable d'artificialiser des terres compte-tenu des enjeux sous-jacents portés par les terres et paysagers nourriciers d'une part et les terres naturelles et forestières d'autre part. Les enjeux actuels sont : la production agricole, la biodiversité, la ressource en eau, le stockage de carbone, la qualité de l'air, le rôle bénéfique joué dans le processus de réchauffement climatique, le paysage et donc l'attractivité des territoires etc...

A l'heure où le réchauffement climatique est en marche, chaque mètre carré de terrain compte et comptera pour la survie des espèces, et, en premier lieu, la nôtre.

Or, même s'il a pris du retard, le projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière est toujours en cours dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (<https://www.smipac.com/>) dont la délibération a été prise par le comité syndical en date du 22 septembre 2021.

Aujourd'hui, compte tenu des différents défis qui sont devant nous, le maintien de ce projet interroge.

En effet, que ce soit sur le plan du changement climatique, de la perte de biodiversité, de la conservation des ressources énergétiques, de la conjoncture économique et sociale, du maintien de l'agriculture, il ne me semble pas pertinent d'augmenter l'artificialisation de ce secteur. Le changement climatique

L'année 2022 a donné un aperçu des difficultés auxquelles nous serons confrontés dans les années à venir.

Canicules, sécheresses deviendront de plus en plus longues et intenses. Nous avons une petite chance de limiter ces effets dommageables en engageant un changement important de notre manière d'organiser notre société.

Il est essentiel de maintenir tous les espaces végétalisés afin de capter un maximum de carbone. En parallèle, il faut limiter les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergies fossiles. Installer des entreprises loin des lieux de vie n'est donc pas à privilégier.

Les espaces végétalisés sont aussi utiles pour limiter les effets du réchauffement climatique.

La biodiversité

La première cause de disparition de la biodiversité est l'artificialisation des terres selon les conclusions de l'IPBES, plateforme scientifique internationale d'évaluation de la biodiversité. Son dernier rapport nous alerte sur les conséquences que cela pourrait avoir sur les services que rend la nature aux sociétés humaines. L'une des conséquences est l'apparition de zoonoses de plus en plus nombreuses et la maladie COVID19 en est une manifestation qui nous impacte encore fortement.

La conjoncture économique

La guerre en Ukraine a accéléré un processus de renchérissement du prix de l'énergie qui avait débuté ces dernières années. Il est illusoire de croire que nous retrouverons des conditions d'avant 2019. Cela conforte la nécessité de rapprocher les lieux d'habitat et de travail.

Le maintien de l'agriculture

Mobiliser des terres agricoles n'est pas acceptable. Alors que la situation des agriculteurs est toujours fragile, que les rendements baissent en raison des conditions de sécheresse récurrentes, il ne faut plus détourner ces terres de leur fonction nourricière.

Contexte du projet annoncé :

Des absences manifestes d'informations environnementales ou agricoles fondamentales présentées lors de la réunion du 9 novembre 2022 et dans le document du projet présenté au public.

Aucune donnée agricole présentée (exploitations, productions, filières locales etc...).

Aucune espèce animale présentée alors que des données que nous avons, données partagées avec le GMHL, la LPO et la SLO font état de 27 espèces de mammifères dont le putois, le chat forestier ou la loutre, 10 espèces d'amphibiens dont le sonneur à ventre jaune (très présents dans le secteur), 3 espèces de reptiles dont le lézard vivipare, 71 espèces d'oiseaux dont le tarier des prés, la tourterelle des bois, le pipit farlouse..., 15 odonates dont l'agrion de mercure. Toutes ces espèces identifiées l'ont été hors investigations protocolaires mais avec des observations au fil de l'eau...

- Une auto-justification des besoins de « terrains à vocation économique » qui ne s'appuie en rien sur le contexte économique global du secteur. Aucun véritable besoin n'est démontré.....

Et un projet dont la présentation faite en réunion est erronée :

Le projet d'aire de services autoroutière (8ha, soutenu du l'entreprise Picoty) est à l'arrêt (manque de financement) et le parc solaire de plus de 5ha (nouvelle ineptie !) est encore dans les cartons (projet porté par la société Elina issue entre autre du SEHV 87 et du syndicat d'énergie de la Creuse),

Du Green Washing avec l'implantation « théorique » d'une activité de maraîchage sur près de 1ha d'un site soi-disant inconstructible en raison de la présence d'une ferme de l'an 1000 (ferme de Bat de Mort). Limoges n'est-elle pas bâtie sur une cité gallo-romaine ? Du Green Washing aussi sur une mise en avant d'une « préservation

d'espaces paysagers pour 5,6 hectares » qui ne se concrétise en rien dans la réalité des faits (disparition des deux bois classés EBC dans le dernier PLUi, refus de faire classer une zone humide en voie de disparition, un plan d'eau devenu un bassin de rétention des eaux pluviales et des bassins de décantation (lagunages) implantés dans les zones humides, une absence de limitation de hauteur des constructions sur le Parc D'Activités etc...)

Et des surfaces encore disponibles...

- Aucune présentation du coût du projet alors qu'un budget au-delà de 5 millions d'euros de crédits publics (100% ici) impose une concertation dans le cadre de la CNDP. Le public donc le contribuable n'a pas une vision du coût du projet. Peut-être que celui-ci devrait être soumis à la CNDP ? (volonté d'en minorer le coût ?)

- Un projet de développement basé sur du « Dumping Foncier » : l'argument phare mis en avant par le SMIPAC pour développer son PAC est le faible coût au m² : 7 euros du m² ! Un tel coût se fait au détriment des disponibilités foncières à vocation économiques alentour. C'est une concurrence déloyale qui favorise le déplacement d'emplois plutôt que la création... et « facilite » la destruction de tout un secteur rural.

Continuez comme ça pour aller droit dans le mur !